

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : désignation de représentants à l'association comité local pour l'emploi du livradois-forez

DESIGNATION DE REPRESENTANTS À L'ASSOCIATION COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI DU LIVRADOIS-FOREZ

VU le décret N°2024-560 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi du 18 juin 2024 ;
VU l'arrêté préfectoral N°2024-1949 du 20 novembre 2024 portant définition des limites géographiques des comités locaux pour l'emploi du département du Puy-de-Dôme.

VU la délibération N°20260505_04 du conseil communautaire du 05 mai 2026

Le comité local pour l'emploi (CLE) Livradois-Forez est l'instance de pilotage stratégique et opérationnel, de concertation, de coordination et de suivi des politiques de solidarité à l'échelle d'un territoire.

Le territoire défini s'étend sur 4 EPCI : Billom Communauté, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Communauté de communes Entre Dore et Allier. Cette instance est présidée par les sous-préfets d'arrondissement et les présidents des EPCI.

Chaque Président peut disposer d'un suppléant.

Il est proposé au conseil communauté de désigner Monsieur Cédric DAUDUIT pour siéger au comité local pour l'emploi du Livradois-Forez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

